

**RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC**

42 boulevard Charles de Gaulle 70000 VESOUL

Siret : 382 894 662 000 31

NAF : 8559 A

Tél : 03 84 76 49 72

Courriel : region.franche-comte@retravailler.org

Enregistré comme dispensateur de formation sous le n°437 000270 70 auprès de la Préfecture de Franche Comté.

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.

**GENERALITES**

Le terme « Prestataire » désigne RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC , dont le siège social est situé au 42 boulevard Charles de Gaulle 70000 VESOUL, représentée par toute personne habilitée.

Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail), c'est-à-dire en cas de bilan de compétences dans le cadre d'un congé de bilan de compétences (article R. 6322-32 du Code du Travail).

**OBJET**

Les présentes « Conditions Générales de Ventes », s'appliquent à toutes prestations de services proposées par RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

**PRISE EN COMPTE DE LA COMMANDE**

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le devis-proposition signé (fax, transmission électronique, courrier). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Si le Client souhaite bénéficier d'une prise en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

**CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT**

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe. Montant net exonéré de TVA art 261-7 du code général des impôts.

La facturation sera émise directement au Client.

Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. La facture éditée tient lieu de convention de formation simplifiée. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture.

Tout retard de paiement donnera lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier, d'un montant de 40 €, conformément à l'article D.441-5 du Code du Commerce.

Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR. Les indemnités de retard de paiement sont calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

**ANNULATION OU SUSPENSION DE LA PRESTATION**

Par le Client

Toute annulation ou suspension par le Client doit être communiquée par écrit à RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC.

Dans le cas où le Client a fait une demande de prise en charge financière, le Client devra impérativement prévenir l'organisme dont il dépend.

En cas de suspension, la prestation pourra reprendre dans un délai jugé raisonnable entre les deux parties. Si le délai de réalisation n'est pas jugé raisonnable par les deux parties, la prestation prendra fin. La facturation sera alors établie sur la base des heures réalisées (à partir de la feuille d'émargement).

En cas d'annulation, la facturation tiendra compte des heures réalisées (sur la base de la feuille d'émargement).

Par Retravailler Franche Comté AFFC.

RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC se réserve le droit d'annuler ou suspendre la prestation en cas de force majeure.

Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...).

RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC proposera alors un nouveau planning dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé.

**PROPRIETE INTELLECTUELLE**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC pour assurer la prestation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

A ce titre, le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC.

**CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC au Client. RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisés la prestation, les informations transmises par le Client.

**REGLEMENT INTERIEUR**

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter les conditions du règlement intérieur affiché dans les locaux de Retravailler dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

**RESPONSABILITE**

RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC serait engagée, cette responsabilité serait limitée au montant des droits à percevoir au titre de ladite prestation.

**CONSERVATION DE DONNEES ET INFORMATIQUES ET LIBERTES**

RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC conserve les données à caractère professionnel qui lui sont transmis à des fins de gestion interne.

Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données. Ce droit peut être exercé à l'adresse indiquée en tête des présentes.

**LITIGE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et RETRAVAILLER FRANCHE COMTE AFFC à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour régler le litige.

Mise à jour : 18/05/2021